

Conseil Municipal du 25 juin 2018
Sous la Présidence de Monsieur Daniel BAUDOÛIN

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de convocation : 12 juin 2018

Nombre de conseillers présents : 09

Etaient présents : Mesdames FLECHTNER Catherine, HAHN Sylvie et LHOMME Annick, Messieurs BARTHELEMY Jean-Baptiste, BAUDOÛIN Daniel, BOTELLA Gérard, CARL Christophe, FRISTOT Guy et SCHNEIDER Roland.

Etaient absents excusés : Madame GRENOUILLET Laurence, Messieurs BERNARD Jean et MONCHAMPS Hugues

Pouvoir de Madame GRENOUILLET Laurence à Madame FLECHTNER Catherine.

Secrétaire de séance : Madame HAHN Sylvie.

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

**Délibération n°282 – construction de deux logements Rue du Lieutenant François.
Devis GRDF pour branchement gaz.**

Le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des travaux de construction de deux logements Rue du Lieutenant François il y a lieu de prévoir le branchement gaz et l'encastrement d'un coffret dans un mur.

Il donne lecture du devis de GRDF d'un montant de 635.22 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide ces travaux d'alimentation en gaz et accepte le devis de GRDF en date du 6 juin 2018.

**Délibération n°283 – construction de deux logements Rue du Lieutenant François.
Choix d'un bureau pour le contrôle technique.**

Le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des travaux de construction de deux logements Rue du Lieutenant François il y a lieu de passer contrat avec un bureau de contrôle pour le contrôle technique de la construction.

Il donne lecture des différentes propositions reçues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de l'agence SOCOTEC sise 10, Avenue de Thionville à WOIPPY en date du 7 juin 2018 n°DEV1806166Y000000621/1 d'un montant de 2 200 euros hors taxe.

**Délibération n°284 – construction de deux logements Rue du Lieutenant François.
Choix d'un bureau pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé.**

Le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des travaux de construction de deux logements Rue du Lieutenant François il y a lieu de passer contrat avec un bureau pour une mission de coordination de sécurité et protection de la santé.

Il donne lecture des différentes propositions reçues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du bureau CST sis 136, Boulevard de Finlande à POMPEY en date du 17 février 2017 d'un montant de 1 800 euros hors taxe.

Délibération n°285 – convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune en matière de "création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement" et "création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires".

Le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de convention de service proposée par Metz Métropole telle qu'annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette convention et autorise le maire à la signer.

Délibération n°286 – achat de rondins.

Le maire propose au conseil municipal, pour éviter la pousse systématique des mauvaises herbes au pied des arbres, la mise en place de rondins pour faire une bordure de tour et de remplir la surface créée par des copeaux.

Il donne lecture du devis de la société scierie des trois sapins en date du 1^{er} juin 2018 d'un montant de 412.56 euros hors taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise le maire à le signer.

Délibération n°287 – achat de poubelles supplémentaires.

Le maire propose au conseil municipal, l'achat de quatre poubelles supplémentaires pour l'église, le terrain de boules, la chapelle et la gloriette.

Il donne lecture du devis reçu des établissements Arrow Ball 18 Parc Activité Beau Vallon 57970 ILLANGE en date du 13 juin 2018 d'un montant de 896.45 euros hors taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise le maire à le signer.

Délibération n°288 – PLU : facture de maintenance du site internet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le paiement de la facture n°2017-MSR-1111 d'un montant de 1 098.00 euros qui sera imputée en section d'investissement à l'article 202.

Délibération n°289 – achat d'un désherbeur thermique et consignation d'une bouteille de gaz.

Le maire informe le conseil municipal que compte-tenu de la nouvelle législation en matière d'utilisation des produits phytosanitaire, il y a lieu de prévoir l'achat d'un désherbeur thermique et de consigner une bouteille de gaz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise ROCHA d'un montant de 89 euros hors taxe et autorise le maire à signer un contrat de consignation d'une bouteille de Gaz.

Délibération n°290 – don du conseil de fabrique

Le maire informe le conseil municipal que le conseil de Fabrique a décidé de faire un don à la commune d'un montant de 4 323.56 euros pour les différentes actions réalisées par cette dernière en faveur de la paroisse communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce don et décide d'encaisser le chèque correspondant.

Délibération n°291 – participation des Associations à l'achat d'une tente.

Le maire rappelle au conseil municipal que les associations des Habitants de Sainte-Ruffine, La Juffynoise et la commune ont décidé d'acheter en commun une tente auprès de la société UKOO France pour un montant de 4 200 euros TTC.

Il rappelle que les deux associations ont accepté de participer à raison de 25 % du montant TTC hors fonds de compensation de la TVA soit la somme de 906.47 euros chacune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette répartition et les chèques correspondants.

Délibération n°292 – approbation du Fonds de Concours métropolitain

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 28 novembre 2017, la commune de SAINTE-RUFFINE a sollicité de Metz Métropole un fonds de concours d'un montant de 100 000 euros pour le financement de construction d'un local technique et annexe.

Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil Métropolitain a voté l'attribution d'un fonds de concours à la commune de SAINTE-RUFFINE pour un montant de 100 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le versement de ce fonds de concours ;
- approuve la convention financière d'attribution des fonds de concours entre Metz Métropole et la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Délibération n°293 – Encaissement d'un chèque de remboursement du magasin Edouard Leclerc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte d'encaisser le chèque de la SAS MAR-DIS (magasin LECLERC) d'un montant de 741.14 euros.

Délibération n°294 – reports de crédit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les reports de crédit suivants :

Article	Libellé	N° opération	Libellés opérations	Reports
2188	autres immobilisations corporelles	152	chaudière église	-5 188.27
21318	autres bâtiments publics	152	chaudière église	5 188.27
2116	cimetières	ONI	opération non individualisée	-10 000.00
2313	immobilisations en cours-constructions	132	immeuble Blaison	10 000.00
2313	immobilisations en cours-constructions	134	travaux divers	-14 735.60
21318	autres bâtiments publics	ONI	Opération non individualisée	-6 004.40
2312	aménagements de terrains	134	travaux divers	16 677.60
2113	Terrain aménagé autres que voirie	134	travaux divers	4 062.40
21318	autres bâtiments publics	ONI	opération non individualisée	-8 995.60
2121	plantations arbres	ONI	opération non individualisée	2 287.60
2315	immobilisations en cours-installations techniques	134	travaux divers	798.00
21318	autres bâtiments publics	141	église façade et mur clôture	5 910.00

Le maire clôt la séance à 20h30.

Affiché le 3 juillet 2018

Observations du Maire

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'Autorité Préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.